



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
D'Appel d'Offres Ouvert National N°03/2026
Du 09/04/2026 à 10 H 30min

N° D'APPEL D'OFFRES OUVERT National: 03/2026.

- **L'objet de marché :** l'ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'INSTALLATION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU PROFIT DES TRIBUNAUX DE LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE LA COUR D'APPEL DE SETTAT, EN LOT UNIQUE, PROVINCE DE SETTAT/BERRRECHID.
- **Date d'ouverture des plis :** 09/04/2026 à 10 H 30 min.
- **Lieu d'ouverture des plis :** le bureau du Directeur Provincial de la Justice de Settata demeurant à Quartier administratif ; siège du tribunal de famille Settata.

Journaux ayant publié l'avis de publicité :

- BAYANE ALYAOUM N° 10460 du 17/03/2026.
- ALBAYANE N°15201 du 17/03/2026.

Site électronique de publication de l'avis :

- La publication au portail marocain des marchés publics : le 17/03/2026 à 11 :46 min.

L'ouverture de la séance, le président s'assure via le portail des marchés publics des plis déposés par voie électronique à savoir :

N°	Les concurrents
.1	EL .1
.2	EL .2

Liste des concurrents ayant déposé un pli par voie électronique :

N°	Les concurrents	Domicile
1	EL 1 DEBBAGH ABDELHAMID	60, RUE MAÂMORA, APPÂT. N° 2, 1ER ÉTAGE, KENITRA.
2	EL 2 CIVIL ENGINEERING HOUSE	SECTEUR 1, OULAD MTAA, APPT N°435 2ÈME ETAGE TÉMARA



La commission écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

N°	Le concurrent éliminé	Motif de l'éliminations détaillé
		Néant

Liste des concurrents admissibles sans réserve :

N°	Concurrent
1	DEBBAGH ABDELHAMID
2	CIVIL ENGINEERING HOUSE

Liste des concurrents admissibles avec réserve :

N°	Concurrent	Motif de la réserve
		Néant

Le président procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des concurrents admissibles portant la mention "offre technique" et donne lecture de leur contenu, à savoir :

N°	Concurrent
1	DEBBAGH ABDELHAMID
2	CIVIL ENGINEERING HOUSE

La commission décide d'écarter des concurrents dont les offres techniques n'ont pas atteint le seuil d'admissibilité prévu par le RC, à savoir :

N°	Les concurrents	Motif
1	DEBBAGH ABDELHAMID	Le concurrent a eu 43 en note technique ce qui est inférieur au seuil d'admissibilité qui est 60

Elle arrête ensuite la liste des concurrents dont les offres techniques ont atteint le seuil d'admissibilité, à savoir :

N°	Les concurrents	Domicile	Note technique
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	SECTEUR 1, OULAD MTAA, APPT N°435 2ÈME ETAGE TÉMARA	77,00



Montant des actes d'engagement des concurrents :

N°	Les concurrents	Montant des actes d'engagement (Dhs)
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	144 000,00

La commission écarte les concurrents suivants pour les motifs ci-après :

N°	Le concurrent éliminé	Motif des éliminations détaillées
		Néant

Vérification des montants des actes d'engagements des soumissionnaires :

N°	Soumissionnaires	Montant des actes d'engagement avant rectification	Montant des actes d'engagement rectifiés
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	144 000,00	144 000,00

La commission procède ensuite à l'écartement des offres jugées excessives ou anormalement basses par rapport à l'estimation du maître d'ouvrage :

Concurrent	Montant d'acte d'engagement
	Néant

Liste des concurrents admissibles :

N°	Concurrent	Montant des actes d'engagement rectifiés
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	144 000,00

La commission procède ensuite au calcul de la note financière conformément aux dispositions de l'article 20 du RC, à savoir :

N°	Concurrent	Note financière
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	100



La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents par note globale obtenue conformément aux dispositions de l'article 20 du RC, les résultats donnent lieu au classement suivant :

Classement	Concurrent	Note globale
1	CIVIL ENGINEERING HOUSE	86,2

Concurrent retenu :

Concurrent retenu	Montant des actes d'engagement
CIVIL ENGINEERING HOUSE	144 000,00

Justification du choix de l'attributaire : L'offre du concurrent le mieux disant.

Date d'achèvement des travaux de la commission le 13/04/2026.

Fait à : Settat, **Le :** le 13/04/2026

Le maître d'ouvrage :
MR. SMAINE YAKOUBI



Directeur Provincial
Smaïne YAKOUBI